

Dates de la formation

Mardi 20 juin 2023
Lundi 18 septembre 2023
Lundi 16 octobre 2023
Lundi 13 novembre 2023
Lundi 04 décembre 2023

1 jour, soit 7 heures
8h30 - 12h / 13h - 16h30

Objectifs pédagogiques

Mettre à jour les connaissances acquises et comprendre les enjeux du tutorat.

Obtenir la mise à jour du permis de former sur :

Les conditions d'une intégration professionnelle réussie.

Les principes d'organisation et de réalisation du parcours de formation professionnelle de l'alternant en situation de travail (transmission et évaluation des compétences).

Les règles légales et conventionnelles régissant les contrats de formation en alternance dans le secteur HCR.

Méthodes pédagogiques

Le CEFPPA vous propose cette mise à jour où chaque participant traitera les thèmes abordés par des mises en situation des exposés et des échanges. Des outils de mise en application seront fournis afin de maîtriser les différents sujets abordés.

Formation en présentiel collectif.

Public et prérequis

Professionnels accueillant des salariés dans le cadre de contrats de professionnalisation ou d'apprentissage

Coût

250 €, prix net.

Lieu

CEFPPA Adrien Zeller
4 Rue Eugénie Brazier
67400 Illkirch-Graffenstaden

Accessibilité

Ce programme est accessible aux personnes en situation de handicap.

www.cefppa.eu

Tél. (+33)3 90 40 05 19

e-mail : fpc@cefppa.eu

4 rue Eugénie Brazier 67400 Illkirch-Graffenstaden

SIRET : 351 858 071 00027

Déclaration d'existence auprès de la Préfecture :
42 67 015 14 67

Permis de former : Recyclage

► Programme détaillé

► Une relation pédagogique pour former efficacement dès la phase d'accueil

- Partage et retour d'expériences
- Rappel sur les connaissances abordées en formation initiale
- Evolutions constatées dans l'accompagnement des alternants
- Les méthodes d'adaptation à l'évolution

► Comprendre les enjeux du tutorat

- Une relation pédagogique pour former efficacement dès la phase d'accueil
- Etablir un programme de travail en concertation avec le centre de formation
- Aider l'alternant à l'exécution de son travail
- Suivre la réalisation du travail
- Evaluer les résultats et mesurer les progrès de l'alternant

► Les contrats en alternance dans le secteur HCR

- Le cadre juridique, le contrat de travail, le statut de salarié
- Forme et durée des contrats
- Règlementation et durée de formation

► Bilan du stage

- Discussion avec les participants sur les acquis du stage
- Remise d'un certificat de stage en fin de session

► Contactez nos conseils en formation

Tél : 03 90 40 05 19

E-mail : fpc@cefppa.eu

CEFPPA
Adrien
Zeller
POUR L'INDUSTRIE
HÔTELIÈRE